

**SAUVONS NOS RIVIERES 22 05 2021**  
**Manifestation Colonzelle**  
**Intervention PF : APEG FNE 84**

**la problématique de l'eau sur le bassin versant du Lez est un des thèmes majeurs portés par l'APEG et FNE 84 depuis plusieurs années .**

L'APEG est présente en effet au sein de la CLE du SAGE , à la demande de FNE 84, pour porter la voix des usagers non professionnels du bassin versant du Lez (27 communes sur 2 départements, 52000 habitants), aux côtés de la FRAPNA et de la fédération de pêche, que nous remercions pour leur présence ce jour à nos côtés .

Notre tâche est captivante pour tenter de faire entendre notre voix dans la défense de notre environnement si fragile et précieux de type méditerranéen, largement affecté par l'accélération du changement climatique - alors que le bassin du Lez a été placé en alerte sécheresse renforcée 4 années au cours des 5 dernières années écoulées-.

Nous sommes donc particulièrement attentifs au bon aboutissement du SAGE en cours de construction au sein de la CLE et porté par le SMBVL que nous remercions :

- pour son action au quotidien
- pour sa présence ce jour à nos côtés en la personne de son directeur M GRAPIN

**A ce titre et en pleine période de concertation publique du SAGE, L'APEG et FNE 84 partagent largement les orientations stratégiques du SAGE**

Elles portent sur la quantité et la qualité de l'eau, la préservation des milieux naturels, l'hydromorphologie et sur la lutte contre les inondations : et sont donc largement partagées et indispensables , notamment les engagements sur les réductions des prélèvements d'eau pour tous les usagers, les limitations des pollutions de tous ordres -notamment la réduction des pressions dues aux produits phytosanitaires-.

**l'APEG et FNE 84 souhaitent voir traduire ces orientations stratégiques dans les mesures effectivement arrêtées par le SAGE**

-tout particulièrement les orientations, rappelées ci dessous, concernant la préservation et la restauration des milieux naturels, des milieux humides et des ripisylves qui représentent moins de 2 % du territoire des 27 communes du bassin versant du Lez -

- préserver l'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) des cours d'eau et les ripisylves en leur attribuant un zonage et des règles adaptées dans les documents d'urbanisme et notamment leur classement en Espace boisé classé (EBC)

- engager un programme de maîtrise foncière sur les sites à enjeux (ex : ripisylve) par une politique active d'acquisitions

- fixer des objectifs de préservation des habitats naturels et espèces remarquables et inciter à la mobilisation des outils de gestion adaptés (ex : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, APPHN...) : castors, loutres

- *nous avons ainsi appris par un agriculteur lors de la réunion publique à Valréas que les castors viennent ronger quelques pieds de vigne ou de truffiers – c'est avouer qu'après avoir détruit leur milieu naturel pour planter jusqu'au milieu de la rivière , les castors sont obligés de se rabattre sur la seule végétation désormais accessible -*

**Malgré le constat officiel de leur dégradation dans l'état des lieux dressé par le SAGE, Les menaces sur les ripisylves persistent et s'aggravent**

L'état des lieux du SAGE du Lez mentionne explicitement les menaces pesant sur les ripisylves – menaces dues à la multiplication des pratiques de coupes rases :

- depuis la date d'établissement de l'état des lieux initial dressé en 2016 par le SAGE , plus de 10 kms de ripisylves sont partis en fumée auxquels on doit rajouter les dégradations récentes :
  - nous avons été alertés par nos adhérents sur les dégradations massives de ripisylves de Colonzelle, Visan en avril 2020 (600 m linéaires ) et Suze la Rousse en avril 2021 (600 m linéaires), dans un total mépris de la flore et de la faune et avec l'aide du même individu, équipé d'engins disproportionnés, au grand désarroi des témoins et voisins impuissants
  - les adhérents de nos associations ici présentes ont manifesté leur inquiétude par écrit dans le cadre de la concertation publique en cours (60 contributions en faveur des ripisylves )
  - 
  - Malheureusement les constats publics et officiels de leur dégradation importante ne suffisent, à l'évidence pas, à convaincre ceux pour qui seuls comptent leurs intérêts particuliers

**Il est donc temps de demander des mesures efficaces et immédiates pour réellement protéger les ripisylves et concilier le droit de propriété avec l'intérêt général**

- Il est donc temps de prendre des mesures efficaces pour réellement les protéger contre ces destructions quasi irréversibles (seules des cannes vont pouvoir repousser) et concilier le droit de propriété avec l'intérêt général, conformément aux articles L.112-1 et L 112-2 du code forestier qui place « les forêts, bois et arbres sous la sauvegarde de la nation... » et déclare « d'intérêt général leur protection et leur mise en valeur ».

Dans l'attente de la rédaction finale du SAGE (Projet d'aménagement et de gestion durable -PAGD- et Règlement), qui ne sera effectif au plus tôt qu'en 2023 -rappelons que le SAGE n'est pas un instrument opposable aux tiers mais uniquement aux diverses administrations (mise en compatibilité notamment des PLU) -

- il apparaît donc urgent de demander aux autorités compétentes de **prendre des mesures de protection immédiates** et notamment d'aligner le département de la Drôme sur le régime des autorisations préalables les coupes de ripisylve de plus de 5000 m<sup>2</sup> ou 100 M linéaires, instauré par le préfet de Vaucluse par arrêté du 15/12/2020
- 

**Merci de nous soutenir massivement dans cette initiative en signant la pétition au Préfet de la Drôme**

- dans la continuité de votre présence massive et réconfortante à notre rassemblement de ce jour
- nous vous invitons donc à nous soutenir dans cette initiative en signant la pétition qui circule et que nous joindrons au courrier collectif que nous allons adresser en ce sens dès la semaine prochaine au Préfet de la Drôme

NB : faire circuler les photos les plus démonstratives (2 ou 3) des dégradations de Suze la Rousse en avril 2021 et de Visan en avril 2020